



Convention IRSI/DO

Formation présentielle

Durée : 7 heures

PUBLIC

Toute personne en charge de la gestion des sinistres, d'expertise ou de procédure de réparation des dommages immobiliers en cas de sinistres dégâts des eaux et incendies

PRÉ-REQUIS

Connaissance des fondamentaux de la gestion des sinistres

INTERVENANT

Formateur expert en gestion des sinistres

LIEU

Sessions inter : Metz ou Paris
Sessions intra : selon demande

TARIF

Nous consulter

CONTACT

ihc@batigere.fr
03 87 39 57 03

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ▶ Identifier le cadre directeur d'IRSI et son champ d'application.
- ▶ Comprendre les modes de désignation et le rôle de l'assureur gestionnaire.
- ▶ Acquérir les principes de prise en charge des dommages et de recours entre assureurs.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Le formateur alternera entre de la transmission de connaissances/compétences et les cas pratiques pour favoriser l'acquisition par les stagiaires.
- ▶ Matériel pédagogique : support de formation PPT.
- ▶ Activité interactive : temps d'échanges avec les participants.

MODALITÉS DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

Modalités de positionnement :

- ▶ Entretien avec l'équipe pédagogique en amont et le client ou son représentant pour l'identification des besoins des bénéficiaires.
- ▶ Autopositionnement sur des compétences.
- ▶ Recueil des attentes des bénéficiaires par le formateur en début de session.

Modalités d'évaluation des acquis :

- ▶ Pendant la formation, validation des acquis en temps réel par le questionnement et la contribution des stagiaires.
- ▶ En clôture de session, bilan de fin de formation individuel réalisé par le formateur.
- ▶ Evaluation de la satisfaction à chaud.
- ▶ Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle via les évaluations à froid notamment dans le cadre des entretiens professionnels et annuels.
- ▶ Mise en place de mesures correctives si nécessaire.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- ▶ Pour accéder à cette formation, il faut en faire la demande lors des entretiens de développement ou lors de la campagne de recueil des besoins en formation.
- ▶ L'accord hiérarchique est nécessaire.
- ▶ Les délais d'accès sont variables et dépendent du calendrier des formations.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ▶ Nous sommes disponibles pour échanger avec vous sur vos besoins afin de mettre en place les solutions optimales pour vous accueillir.
- ▶ Merci de nous envoyer un message sur la boîte mail IHC.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1 / 2

1. Les dispositions générales de la convention IRSI

- ▶ Les causes exclues du champ d'application de la convention
- ▶ Locaux exclus Tiers à l'immeuble
- ▶ Les causes réputées garanties
- ▶ En cas de non assurance

2. Désignation et rôle de l'assureur gestionnaire

- ▶ Désignation
- ▶ Rôle de l'assureur gestionnaire

3. La recherche de fuite

- ▶ Investigation préalable
- ▶ Principe de la recherche de fuite organisée par
- ▶ L'assureur gestionnaire

4. Assiette servant à la détermination de la tranche



Convention IRSI/DO

CONTENU PÉDAGOGIQUE

2 / 2

6. Évaluation et expertise des dommages

- Désignation de l'expert
- Opposabilité des dommages immatériels

7. Sinistre en aggravation

- Définition de l'aggravation
- Désignation de l'assureur gestionnaire
- Évaluation et expertise des dommages

8. Action de récupération exercée par l'assureur

- Du copropriétaire occupant auprès de l'assureur
- De l'immeuble pour les parties immobilières privées

PUBLIC

Toute personne en charge de la gestion des sinistres, d'expertise ou de procédure de réparation des dommages immobiliers en cas de sinistres dégâts des eaux et incendies

PRÉ-REQUIS

Connaissance des fondamentaux de la gestion des sinistres

INTERVENANT

Formateur expert en gestion des sinistres

LIEU

Sessions inter : Metz ou Paris

Sessions intra : selon demande

TARIF

Nous consulter

CONTACT

ihc@batigere.fr

03 87 39 57 03